

Pour mieux vivre de l'art

Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Bulletin d'information

Mars 2008

Numéro spécial – CAPSULES SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS 2007

Ce bulletin spécial est publié dans le but de faciliter la tâche des artistes dans la préparation de leur déclaration de revenus 2007. Il est complémentaire au *Guide de la déclaration de revenus* qui peut être consulté à l'adresse électronique suivante : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1.asp>.

Droits d'auteur

Au Québec, un artiste au sens des lois sur le statut de l'artiste peut bénéficier, à certaines conditions, d'une déduction pour ses revenus 2007 provenant de droits d'auteur (y compris les droits de prêt public ainsi que les droits et redevances versés à l'artiste interprète) dont il est le premier titulaire.

Cette déduction, qui n'existe qu'au Québec, se trouve aux lignes 296 et 297 de la déclaration de revenus 2007.

Délai de production de la déclaration de revenus des particuliers 2007

Au Québec comme au fédéral, le particulier doit transmettre sa déclaration de revenus 2006 au plus tard le 30 avril 2008 ou le 15 juin 2008 si le particulier ou son conjoint déclare des revenus d'entreprise (ex. travailleur indépendant). Toutefois, tout solde dû pour 2007 doit être payé au plus tard le 30 avril 2008 sinon des intérêts seront réclamés.

Demande de modification à l'égard d'une déclaration de revenus antérieure

Au Québec comme au fédéral, pour les années d'imposition 1998 à 2006, le particulier qui n'a pas demandé des déductions ou crédits auxquels il a droit peut faire une demande de modification en remplissant le formulaire prévu à cette fin (TP-1.R au Québec et T1-ADJ au fédéral).

Membres du Comité permanent

Coordonnées : M. Gaétan Patenaude, coordonnateur
Secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2333, poste 7372
Télécopieur : (418) 380-2345
Courriel : MieuxVivreDeLart@mcccf.gouv.qc.ca